

Fragilité d'une ressource vitale

Nicolas Milot

Numéro 757, juin 2012

L'eau du Québec entre nos mains

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/66543ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Milot, N. (2012). Fragilité d'une ressource vitale. *Relations*, (757), 13–15.

Fragilité d'une ressource vitale

L'appauvrissement des ressources en eau au Québec est préoccupant. Il exige un contrôle politique plus rigoureux.

NICOLAS MILOT

Qui aurait cru, il y a cinquante ans, que l'eau serait un jour considérée au Québec comme une ressource qui s'appauvrit? En effet, l'eau y a toujours été synonyme d'abondance. On a drainé les champs pour en évacuer l'eau en vue des récoltes. On a développé la filière hydroélectrique comme peu de nations l'ont fait. On a même envisagé, à plusieurs moments, son exportation pour en retirer des bénéfices importants! Mais, d'année en année, force est d'admettre que les ressources en eau montrent dans plusieurs cas des signes évidents de fatigue, de dégradation de qualité, voire de rareté.

Bien entendu, si on divise simplement la quantité d'eau par habitant ou par kilomètre carré de territoire, il y a beaucoup d'eau au Québec. Pour comprendre à quel point nos ressources en eau s'appauvrissent, il faut aller constater sur le terrain ce qui se passe. Alors, on s'aperçoit clairement que le développement économique québécois devra passer dorénavant par une nouvelle prise en compte de cette res-

source et par une meilleure compréhension des fragiles équilibres qui la soutiennent.

QUELQUES SIGNES D'APPAUVRISSMENT

C'est d'abord sur le plan de la qualité qu'on observe des signes évidents d'appauvrissement. Les eaux usées produites par l'urbanisation et rejetées sans traitement, le flottage du bois et l'intensification de l'agriculture ont contribué de différentes manières à augmenter la pollution des cours d'eau. Si plusieurs efforts d'assainissement ont été mis de l'avant depuis la fin des années 1970, la qualité de l'eau demeure un sujet de préoccupation. En effet, dans le *Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec 1999-2008* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, publié en 2012, on constate qu'environ 40 % des cours d'eau évalués présentent une qualité de l'eau à l'embouchure allant de douteuse à très mauvaise. Ceux-ci sont pour la plupart concentrés dans le sud de la province, là où l'agriculture, l'urbanisation et les activités industrielles se côtoient.

D'autre part, c'est aussi sur le plan quantitatif qu'on constate un appauvrissement. Des sources d'eau souterraine montrent des signes d'épuisement. Des cours d'eau atteignent des niveaux très bas durant l'été et, quelquefois, pendant plusieurs semaines. En même temps, des inondations surviennent plus fréquemment. On observe davantage d'épisodes d'orages violents en été dans le sud du Québec. Les crues printanières sont beaucoup plus complexes à gérer étant donné la fréquence plus grande de redoux hivernaux et de pluies importantes lors de la saison froide. L'inondation causée par la rivière Richelieu, en 2011, qui a eu des conséquences majeures sur les populations riveraines, est un exemple de l'accentuation de ce genre de situation.

Enfin, et sans doute de manière plus subtile, le développement de la société québécoise au fil des ans a eu comme effet de perturber immensément les écosystèmes aquatiques, notamment dans le sud. Les milieux humides de la plaine du Saint-Laurent ont été en grande partie détruits pour faire place à l'agriculture et à l'urbanisation. Les équilibres entre les fonctions écologiques sont notamment dérangés par la présence de nutriments dans les cours d'eau. Les épisodes de prolifération des cyanobactéries, observés chaque été dans de nombreux lacs, en témoignent. Celles-ci sont naturellement présentes dans les cours d'eau. C'est l'apport important de phosphore (provenant de fertilisants,

L'auteur est professeur associé à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM

Le développement de la société québécoise au fil des ans a eu comme effet de perturber immensément les écosystèmes aquatiques, notamment dans le sud. Les milieux humides de la plaine du Saint-Laurent ont été en grande partie détruits pour faire place à l'agriculture et à l'urbanisation.



Yvan LaFontaine,
Méandre, 2009,
infographie et burin,
62 x 80 cm

entre autres) qui provoque cette prolifération, entraînant la formation de fleurs d'eau vert bleuâtre à la surface. Si les cyanobactéries produisent des toxines, leur présence peut également être dangereuse, notamment pour la baignade.

Que ce soit sur les plans qualitatif, quantitatif ou écologique, les perturbations que connaissent les ressources en eau sont pour la très grande majorité directement liées à l'utilisation que nous faisons du territoire et de la ressource elle-même. Et même si nous en arrivions à améliorer nos pratiques de manière individuelle, la gestion future des ressources en eau sera confrontée à deux phénomènes, soit l'accentuation des conflits d'usages et l'incertitude générée par les changements climatiques et les nouvelles technologies.

LA SOIF AMÉRICAINE

Depuis une quarantaine d'années, des propositions de projets d'exportation massive d'eau du Québec vers les États-Unis refont régulièrement surface. Cette possibilité est bien réelle. Plusieurs États agricoles du Midwest ont soif, leurs ressources en eau s'étant dangereusement épuisées. Le maintien de l'activité agricole chez eux risque, dans un horizon rapproché, de reposer sur l'importation de quantités significatives d'eau douce. D'autre part, la proximité du bassin versant du fleuve Mississippi et des Grands Lacs permet d'envisager l'érection d'infrastructures destinées aux transferts d'eau.

Au Québec, les partisans de l'exportation de l'eau fondent leur argumentaire sur deux idées principales. Primo, l'eau douce qui coule dans les grandes rivières du Québec – principalement vers la baie James – serait une pure perte puisqu'elle se mêle à l'eau salée sans être valorisée. Secundo, les exportations éventuelles d'eau douce ne menaceraient pas la souveraineté du Québec sur cette ressource; les Québécois ne seraient donc pas affectés par son éventuelle rareté. Bien entendu, à ces deux conceptions se rattache l'attrait pour un gain financier jugé significatif pour l'économie nationale.

Le premier de ces deux arguments n'est recevable que si l'on adopte une posture utilitariste dans notre rapport à l'eau. L'eau n'aurait d'intérêt que si elle est « utilisée », que si sa valeur est transférée en valeur d'utilité, notamment monétaire. Or, l'eau est une des composantes essentielles des diverses réalités écologiques caractérisant le territoire québécois. Soustraire une quantité appréciable de cette eau en l'exportant aurait assurément des conséquences incalculables sur l'équilibre des écosystèmes terrestres et aquatiques.

Quant à la souveraineté du Québec sur l'eau, il est permis de croire que si un jour le moratoire sur l'exportation sur l'eau est levé et que cette ressource fait l'objet d'une exportation formelle, les forces économiques qui bénéficieront le plus de cet échange feront tout en leur pouvoir pour assurer la pérennité des transferts. Dans un contexte où l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) sert de base aux ententes commerciales entre le Canada et les États-Unis, l'eau se verra assurément menacée par des pressions visant à en faire un bien d'exportation, assujéti au traité commercial, et diminuant du même coup la capacité du Québec à assurer le contrôle global sur ses réserves d'eau douce. **N. M.**

LES CONFLITS D'USAGES

La multiplication des utilisations de l'eau et du territoire crée une pression telle sur les écosystèmes que des activités, qui prises individuellement ont peu de conséquences, produisent ensemble les conditions menant à la dégradation des cours d'eau. Ces effets cumulatifs représentent un défi important et exigent d'aller plus loin que la simple identification des responsables de ces effets non désirés sur l'environnement. Il s'agit de procéder collectivement au choix des activités à privilégier, des solutions à apporter ou des nouvelles modalités d'aménagement à proposer.

Ces conflits d'usages sont d'autant plus difficiles à gérer que les effets peuvent être observés à différentes échelles et, quelquefois, bien loin des gestes qui en sont les causes. Prenons par exemple la situation du Saint-Laurent. Depuis une dizaine d'années, des scientifiques ont découvert des zones anoxiques dans certains secteurs de l'estuaire. Ces zones pauvres en oxygène sont principalement le résultat des apports excessifs en nutriments dans le fleuve. Il en découle une explosion momentanée de la vie aquatique qui, après quelque temps, consomme en trop grande quantité l'oxygène présent dans l'eau. Les conséquences sont alors catastrophiques sur le plan écologique. Pour y remédier, il faut remonter à la source, c'est-à-dire aux champs, là où sont déversés les fertilisants, et aux municipalités où sont prises les décisions qui auront, en dernière analyse, une influence néfaste sur la santé du fleuve.

Le fleuve est, d'autre part, le théâtre de plusieurs autres conflits d'usages. En effet, du lac Saint-François au Golfe, en passant par le lac Saint-Pierre, la gestion du Saint-Laurent doit permettre la cohabitation de la navigation commerciale et de plaisance, l'approvisionnement en eau douce suffisamment propre à la consommation, la pêche sportive et commerciale, la production d'hydroélectricité, tout en assurant le maintien des derniers écosystèmes aquatiques. À cela s'ajoutent les pressions des compagnies qui veulent exploiter les réserves de pétrole se trouvant dans le Golfe. Ces nouveaux défis doivent être pris en compte dans les efforts visant à protéger les écosystèmes fluviaux qui déjà, nous l'avons vu, sont menacés par les activités existantes.

DE GRANDES INCERTITUDES

Le réchauffement planétaire est assurément une grande cause d'incertitude. Concrètement, les changements climatiques modifient les conditions environnementales normales qui ont été à la base du développement de notre société. Une plus grande variabilité pourrait caractériser, à plus ou moins long terme, l'importance des précipitations de pluie et de neige, la longueur des hivers et des étés ou le nombre et l'intensité des événements extrêmes (orages, inondations, verglas). C'est l'essentiel de notre rapport à l'eau qui se voit ainsi perturbé.

Par ailleurs, de nouveaux types de projets reposant sur des innovations technologiques génèrent aussi de l'incer-



titude. C'est entre autres le cas des conséquences possibles de l'exploitation des gaz de schiste. Situé dans la plaine du Saint-Laurent, au cœur de la zone habitée du Québec, le territoire visé par cette industrie pourrait être le lieu d'un conflit important entre le développement de cette activité et la capacité de traitement des eaux usées, de même que l'approvisionnement en eau potable des populations. En effet, l'expérience américaine nous enseigne que dans

Parce qu'il s'agit d'une ressource particulière et vitale, le défi ultime pour le Québec sera de parvenir à dire non, à refuser certains projets ou certaines formes de développement incompatibles avec une gestion durable de l'eau.

plusieurs États – notamment la Pennsylvanie et l'Ohio –, les forages nécessaires à l'extraction ont entraîné différentes formes de contamination de l'eau souterraine. Les eaux usées produites par l'industrie ne peuvent pas être totalement prises en charge par les municipalités, dont la capacité de traitement est limitée.

Dans ce contexte, l'industrie et ses opposants s'affrontent en soutenant la capacité ou l'incapacité de la technologie existante à favoriser un développement écoresponsable de cette filière gazière.

DES CHOIX DE SOCIÉTÉ

La gestion des ressources en eau ne peut plus être envisagée simplement dans une perspective technique. La très grande variabilité des systèmes et la multiplication des conflits d'usages impliquent de faire des choix qui sortent de la simple rationalité technique et qui reflètent davantage une vision collective du rapport que les Québécois veulent entretenir avec l'eau.

Depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau, en 2002, des mécanismes de concertation ont été mis en place pour mieux gérer les ressources en eau. Les organismes de

bassins versants¹ ont graduellement pris leur place et on assiste, en cette année 2012, aux premières activités du Forum Saint-Laurent, un espace qui devrait permettre la concertation autour des grands enjeux interconnectés touchant le fleuve.

Le premier de ces défis est de consolider les liens entre les approches de concertation, impliquant des organisations de citoyens, et le fonctionnement classique de l'État, soit le travail des élus provinciaux et municipaux, de même que celui des acteurs de la fonction publique. Les choix collectifs provenant des efforts de concertation doivent trouver une place réelle et légitime au sein de notre société, essentiellement organisée autour des mécanismes de démocratie représentative. Plusieurs apprentissages ont été faits sur ce plan à l'échelle locale. Le défi de mettre en place la concertation à l'échelle du fleuve demeure néanmoins entier.

Un deuxième défi consiste à assurer l'intégration véritable des acteurs économiques, à la base des efforts de développement, au sein des efforts de concertation. En effet, ceux-ci ne sont pas formellement tenus de jouer le jeu de la concertation. Plusieurs préfèrent s'en tenir à une action classique de représentation auprès des élus et des fonctionnaires. La nature des choix collectifs à prendre et l'incapacité – ou le refus – de l'État de trancher dans certaines situations incitent pourtant à voir dans la concertation une voie nécessaire pour parvenir à faire certains choix de société.

Enfin, parce qu'il s'agit d'une ressource particulière et vitale, le défi ultime pour le Québec sera de parvenir à dire non, à refuser certains projets ou certaines formes de développement incompatibles avec une gestion durable de l'eau. En effet, laissée aux seuls intérêts de ceux qui possèdent les moyens d'exploiter le territoire québécois, la gestion de l'eau ne pourra répondre aux intérêts communs de la population. Il revient donc aux citoyens et à l'État de servir de rempart au néolibéralisme qui a réussi à faire que les ressources en eau du Québec, pourtant jugées infinies il y a peu de temps, deviennent dangereusement limitées. ●

Yvan LaFontaine,
Réverbération, 2009,
infographie,
62 x 92 cm

1. Un bassin versant est un écosystème qui inclut autant les eaux de surface (lac, cours d'eau, milieu humide) que souterraines. C'est à l'intérieur de ses limites que les utilisations du territoire et les activités humaines influencent la qualité de l'eau, de l'amont vers l'aval. Consulter <robvq.qc.ca>.